

Bruxelles, le 9 juin 2021
(OR. en)

9681/21

Dossier interinstitutionnel:
2021/0102(BUD)

FIN 446
PE-L 15

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
N° doc. Cion:	7862/2021 (COM(2021) 270 final)
Objet:	Position du Conseil sur le projet de budget rectificatif n° 3 au budget général 2021: budgétisation de l'excédent de l'exercice 2020 – <i>Adoption</i>

1. Le 15 avril 2021, la Commission a présenté au Conseil le projet de budget rectificatif (PBR) n° 3 au budget général 2021 concernant la budgétisation de l'excédent résultant de l'exécution de l'exercice budgétaire 2020.

L'exécution de l'exercice 2020 présente un *excédent* de 1 768,62 millions EUR, qui résulte:

- a) d'une exécution positive dans la *partie "recettes" du budget* (+ 1 647,32 millions EUR), dont:

Titre 1 (ressources propres):	+ 309,67 millions EUR
Titre 3 (excédents, soldes et ajustements):	+ 1 065,04 millions EUR
Titre 7 (intérêts de retard et amendes)	+ 267,99 millions EUR
Autres titres	+ 4,62 millions EUR

b) d'une sous-exécution dans la *partie "dépenses" du budget* (- 121,30 millions EUR), dont notamment:

- crédits autorisés au titre du budget 2020 (Commission et autres institutions): - 221,36 millions EUR
- annulation de crédits reportés de l'exercice 2019 (Commission et autres institutions): - 107,35 millions EUR
- variations du taux de change: + 207,41 millions EUR

La budgétisation de cet excédent diminuera d'autant la contribution globale des États membres au financement du budget de l'UE en 2021.

2. Le Comité budgétaire a examiné le PBR n° 3/2021 lors de sa réunion du 21 avril 2021 et a été en mesure de l'accepter sans le modifier.
3. À l'issue de son examen, le Comité budgétaire est convenu, à la majorité qualifiée, de suggérer au Comité des représentants permanents de recommander au Conseil:
 - d'adopter sa position sur le PBR n° 3/2021, telle qu'elle est exposée au point 2,
 - de charger la présidence d'élaborer les documents budgétaires à transmettre au Parlement européen, et d'approuver à cet effet le projet de lettre figurant en annexe, et
 - de faire publier au *Journal officiel de l'Union européenne* la décision du Conseil portant adoption de la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif n° 3 de l'Union européenne pour l'exercice 2021, dont le texte figure dans le document 9682/21.

PROJET DE LETTRE

du : Président du Comité des représentants permanents

au : Président du Parlement européen

Monsieur le Président,

Je vous fais parvenir dans un document séparé la position du Conseil concernant le projet de budget rectificatif n° 3 pour l'exercice 2021, adoptée par le Conseil le 21 juin 2021.

(Formule de politesse).
